

Epreuve d'admission :
EPREUVE ORALE DE SOCIOLOGIE

Série : SES

jury : Frédérique Giraud / Marianne Woollven

dossier n° 3

Gouverner les pauvres

ATTENTION !

A L'ATTENTION DU (DE LA) CANDIDAT(E)

Vous devez impérativement :

1- écrire lisiblement vos noms et prénoms,

2- signer, ci-dessous,

3- remettre votre sujet au jury et lui présenter votre pièce d'identité munie d'une photographie.

Si plusieurs sujets sont proposés, vous effectuerez votre choix pendant le temps de préparation. Vous signalerez le sujet choisi en l'entourant ou en barrant l'autre ou les deux autres.

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE : _____

SIGNATURE : _____

Epreuve d'admission :
EPREUVE ORALE DE SOCIOLOGIE

Série : SES

jury : Frédérique Giraud / Marianne Woollven

dossier n° 3

Gouverner les pauvres

Sources

Bonnal Liliane, et al., 2013, « Inégalités d'accès au logement social : peut-on parler de discrimination ? », *Economie et Statistique*, n°464-465-466, p. 15-33, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES464C.pdf.

Combessie Philippe, 2009, *Sociologie de la prison*, Paris, La découverte, coll. « Repères ».

Lazarus Jeanne, 2009, « L'épreuve du crédit », *Sociétés contemporaines*, n° 76, p. 17-39, https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=SOCO_076_0017.

Paugam Serge, Selz Marion, 2005, « La perception de la pauvreté en Europe depuis le milieu des années 1970. Analyse des variations structurelles et conjoncturelles », *Économie et Statistique*, n° 383-384-385, p. 283-305, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=es383-384-38m.

Ce dossier comporte 4 documents numérotés de 1 à 4.

Document 1

Discrimination dans l'accès aux logements sociaux ?

Pour les ménages d'origine	Probabilité estimée que la durée d'accès à un logement social soit						Durée moyenne estimée en mois
	< 1 mois	< 3 mois	< 6 mois	> 1 an	> 3 ans	> 5 ans	
Européenne	8,9	22,5	33,1	56,0	43,3	33,7	33,7
Non-européenne	1,4	6,2	11,0	84,1	75,4	67,7	55,3
Ecart entre les deux types de ménage	+7,5	+16,3	+22,1	-28,1	-32,1	-34,0	-21,6

Source des données

Enquête Logement 2006, Insee. Nombre d'observations 5208 ménages. Calculs des auteurs.

Champ

Ménages ayant déposé une demande de logement social sur la période 2001-2006.

Lecture

La probabilité que pour un ménage d'origine européenne la durée d'attente soit inférieure à un mois est de 8,9%.

Source du document

D'après Bonnal et al., 2013, p. 28

Document 2

La morale du crédit

Lorsqu'ils refusent un prêt, la première raison invoquée par les salariés est toujours technique ou liée à la sécurité. Toutefois, s'y agrège très vite un dénigrement moral du client. Après un entretien avec un homme retraité et très endetté dont il a refusé de racheter les créances, Benoît, conseiller de la banque A âgé de 37 ans, me dit d'abord : « Je lui ai pas demandé ses six derniers relevés de compte mais je peux te dire ce qu'il y a dessus : frais, frais, frais. Il est en train de couler. Le plus souvent ce type de prêt va au contentieux. » La raison du refus est donc économique, ce client est trop risqué pour la banque. Cependant, le conseiller ajoute : « C'est toujours le même discours. C'est des gens qui font des crédits faciles parce qu'ils ont peur que leur banque leur refuse et ensuite ils disent "J'en veux plus de ce machin-là". » Le client est considéré comme incompetent. Pire, les raisons pour lesquelles il s'est endetté sont jugées illégitimes : « Si c'était cohérent : il a perdu son travail, il explique pourquoi, ça peut se faire. Mais là, je lui ai pas demandé pourquoi il a fait des crédits, c'est sûrement pas pour des choses nécessaires. Si je lui demande il me dira : "Je sais plus." »

Benoît le condamne entièrement : « Il est retraité, il a pas un sou devant lui. Il est locataire par exemple. Il demanderait une caution à ses enfants, c'est la honte absolue. Un panier percé reste un panier percé. » Sa personne est réifiée comme peu sûre pour la banque et non morale. Le client n'obtiendra pas de prêt à la banque A puisqu'il n'a pu compenser ses handicaps « objectifs » au vu des procédures par un jugement positif du conseiller sur sa personne. [...]

Exemple d'une demande qui ne « passe » pas : un client veut emprunter 5 000 euros pour un voyage en Afrique. 1 000 sont destinés au billet d'avion. Le reste affirme-t-il dans un premier temps sera utilisé « pour manger ». « 4 000 euros pour manger pendant 3 semaines ? » s'étonne l'opératrice. « Mais si je vous le dis, vous n'allez pas vouloir me prêter », se défend le client : il souhaite le donner à sa famille. En effet, l'opératrice refuse de prêter pour cet objet : d'abord de l'argent dépensé à l'étranger est considéré comme plus risqué, le client pourrait ne pas rentrer. Mais surtout ici le besoin d'argent est impérieux pour le demandeur, ce qui prime pour lui est l'immédiateté plutôt que l'inscription de la dépense dans une gestion planifiée.

Elle m'affirme ensuite : « On dit qu'on finance tout, c'est la seule manière d'obtenir la vérité, même si c'est pas vrai. » Elle a l'habitude de vérifier les histoires que racontent les clients et se méfie quand : « dès que tu creuses un petit peu le mec commence à plus savoir rien dire ». Pourtant, si les histoires sont cohérentes et que les clients sont « honnêtes », il n'y a « aucun souci ». Elle me donne l'exemple d'un client qui voulait emprunter 17 000 euros. Il en justifiait 12 000 mais restait flou sur la destination des 5 000 restants. Finalement, il a « avoué » qu'il souhaitait acheter une flûte, il n'osait pas le dire, pensant qu'elle trouverait cette dépense aberrante. Le prêt fut accepté. La « commerciale » insiste sur le fait que les refus ne sont pas liés aux types d'objet, il n'y a pas de censure de dépenses superflues contre des dépenses utiles. Ce qui est essentiel est la logique de la dépense pour le client et la façon dont il a intégré ou non la planification du remboursement pour la suite. C'est qu'il faut repérer, pour les éviter, les crédits demandés dans l'urgence et la panique du besoin d'argent.

Source du document

Lazarus, 2009.

Document 3

Taux de détention pour crime

Catégorie professionnelle	% détenus (1)	% en liberté (2)	Coefficient d'aggravation (1)/(2)
Cadres, professions intellectuelles supérieures	2,6	17	0,15
Agriculteur indépendant	0,6	3,8	0,16
Chefs d'entreprise	0,3	0,9	0,33
Professions intermédiaires	12,4	22,3	0,56
Artisans-commerçants	4,1	6,8	0,6
Employés	13,7	12,2	1,12
Ouvriers qualifiés	43	22,6	1,62
Ouvriers non qualifiés	18,9	8,9	2,12
Ouvriers agricoles	4,4	1,5	2,93
Total	100	100	

Source des données

Données produites par Nicolas Bourgoin en 2008 (3 premières colonnes). Dernière colonne : données INSEE.

Champ

Population incarcérée pour procédure criminelle.

Lecture

2,6% des détenus pour crime appartiennent à la catégorie professionnelle des « cadres et professions intellectuelles supérieures » en 2008, alors que cette catégorie représentait 17% de la population.

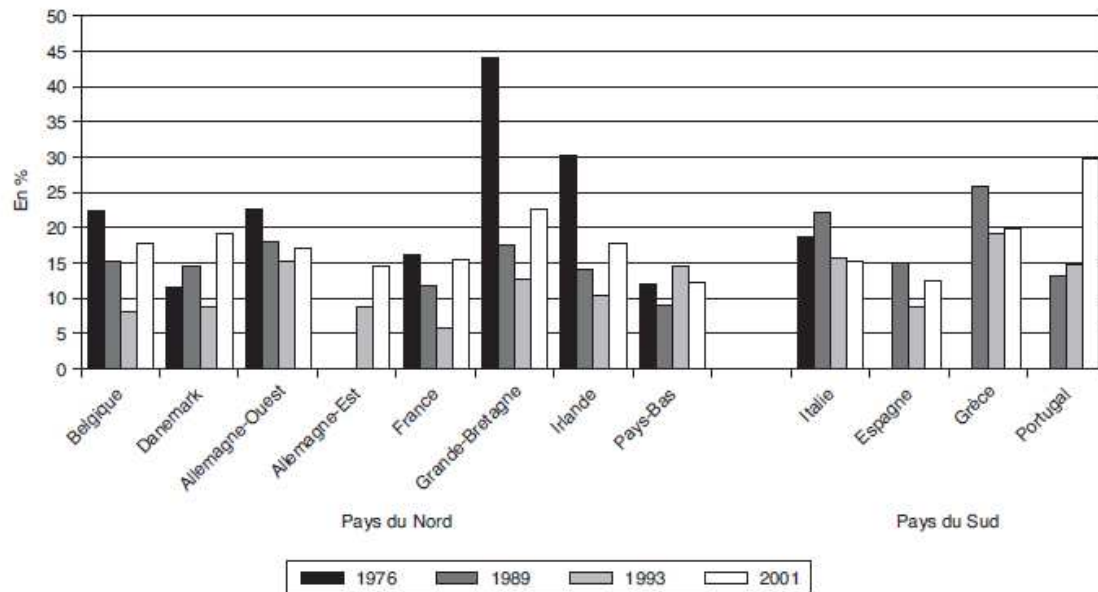
Source du document

Combessie, 2009, p. 36.

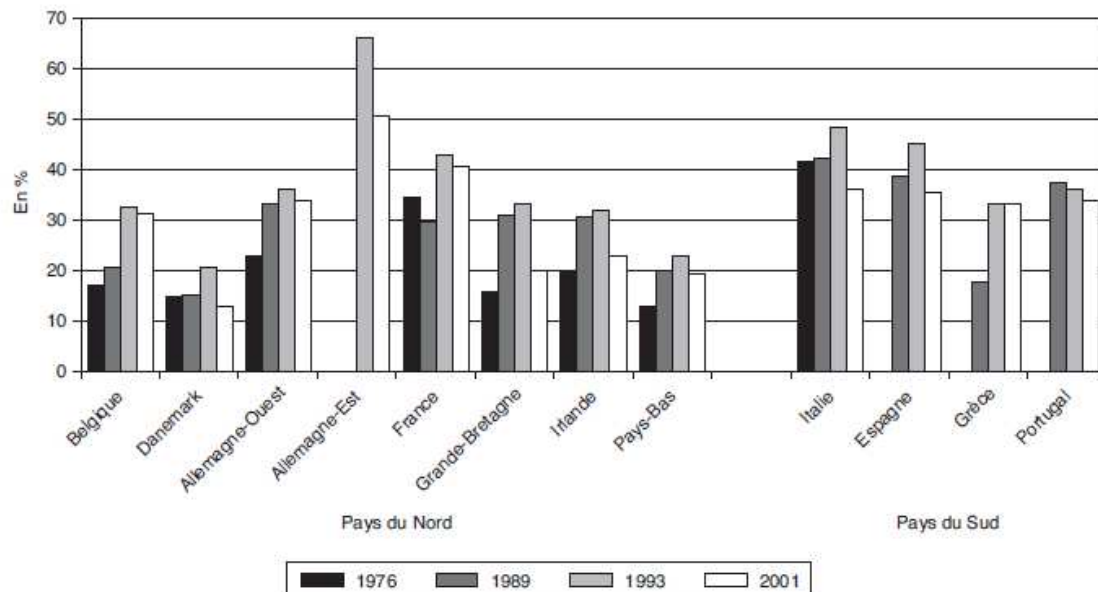
Document 4

Explications de la pauvreté en Europe

A - par la paresse



B - par l'injustice



Source des données

Eurobaromètre « Perception de la pauvreté ».

Lecture

En 1976, 44% des Britanniques expliquaient la pauvreté par la paresse.

Source du document

Paugam et Selz, 2005, p. 297.